

INDIVIDUEL

ou

SOCIÉTÉ - impôt sur le revenu (les sociétés à l'IS peuvent adhérer au CGA PICPUS)

Mme M.

NOM _____

Prénom _____

Raison sociale _____

Date de naissance _____

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité soumis à l'impôt sur le revenu)

Raison sociale _____

Forme juridique _____
(EURL, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, INDIVISION...)

Mme M.

Nom et prénom du gérant _____

Date de naissance du gérant _____

Nombre d'associés _____

Première adhésion ou Changement d'Association Agréée suite à Démission Exclusion
Date de radiation ancien AGA _____

(Voir délais d'adhésion au verso)

VOTRE ACTIVITÉ

Activité exercée _____ Date de début d'activité _____

Si activité médicale, indiquer la spécialité _____ Secteur CI C1 C2 C3

N° SIRET _____ Code NACE _____

Régime fiscal Déclaration contrôlée Micro BNC Auto-entrepreneur Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

Adresse professionnelle

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél _____

Port. _____

Fax _____

E-mail (indispensable) _____ @ _____

Des informations importantes sont communiquées par email

Adresse de correspondance

Adresse _____

CP _____ Ville _____

VOTRE EXPERT-COMPTABLE OU AVOCAT FISCALISTE

Nom et prénom de l'expert-comptable ou avocat fiscaliste Mme M. _____

Cabinet _____ Expert-comptable Avocat fiscaliste

Adresse _____

CP _____ Ville _____ E-mail _____ @ _____

Tél _____ Port _____ Fax _____

N° de SIRET du cabinet comptable ou d'avocat (obligatoire) _____

Votre cabinet comptable ou avocat fiscaliste assure la télétransmission de votre déclaration en EDI TDFC OUI NON (vous devez donner mandat à l'AGA pour effectuer cette procédure)

Comment avez-vous connu l'AGA PICPUS ?

par votre expert-comptable ou avocat fiscaliste

par un autre adhérent

nom et prénom _____

par internet

par les réseaux sociaux

autre (préciser) _____

ENGAGEMENTS de l'adhérent

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Je m'engage à respecter les obligations des adhérents à une AGA
(voir au verso, statuts et règlement intérieur).

Fait à _____ le _____

Signature de l'adhérent

Signez et imprimez

Cotisations 2019
288,00 € TTC (soit 240,00 € HT) • 60,00 € TTC pour les micro-entreprises

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

Vous relevez d'un régime réel d'imposition, votre adhésion à l'AGA Picpus entraîne le respect des obligations suivantes :

- Suivre les recommandations des Ordres ou Organisations Professionnelles dont vous relevez en vue d'améliorer la connaissance des revenus professionnels.
- Vous conformer à la nomenclature comptable des professions libérales et produire une comptabilité et des déclarations fiscales sincères.
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes-rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Si vous tenez votre comptabilité aux moyens de systèmes informatisés, vous devez être en mesure de produire un FEC (Fichier des Ecritures Comptables) répondant aux exigences de l'Administration Fiscale et devez nous transmettre, soit une attestation de conformité de votre logiciel, soit le test de validité du FEC.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Etranger (imprimé 2047).
- Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises à l'AGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (EPS) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable ou d'avocat fiscaliste...).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à une Association Agréée et accepter à ce titre, soit le règlement par chèque, soit le règlement par carte bancaire.
- Régler la cotisation annuelle de l'AGA Picpus. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'AGA Picpus et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1er janvier de l'année.

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur de l'AGA Picpus.

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion de l'AGA Picpus et par conséquent, la perte du bénéfice de la non-majoration de 25% l'année de l'exclusion.

DÉLAIS D'ADHÉSION

- Première adhésion : la première adhésion à une association agréée n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient au plus tard le 31 mai ou dans les cinq mois du début d'activité.
- Changement d'association agréée : le changement d'association agréée ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux si la nouvelle adhésion intervient au plus tard dans les 30 jours de la démission et de préférence avant le 30 janvier (sauf en cas d'exclusion).

ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE OU AUTO-ENTREPRENEUR

- Cotisation annuelle réduite : 60 € TTC.
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (SIE) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGA Picpus peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.